

Déclaration du Ministère des Affaires étrangères de la République du Kazakhstan

Les élections législatives anticipées du 15 janvier 2012 se sont déroulées dans une atmosphère paisible, calme, libre et transparente. Elles constituent une étape importante vers le développement politique continu du Kazakhstan.

Les autorités du pays ont créé toutes les conditions nécessaires pour l'expression libre et démocratique par les citoyens de leur volonté et la réalisation de leurs droits constitutionnels, en conséquence de quoi, une forte activité électorale a été notée. L'activité de la Commission centrale électorale (CCE) a été ouverte et transparente.

Selon les résultats préliminaires de la CCE, le principal résultat de la campagne électorale a été le passage de trois partis au Majilis du Parlement de la République du Kazakhstan, ce qui reflète les intérêts de la majorité de la population et de sa société civile mature. Ce fait marque un pas en avant de notre pays : cela augmentera le niveau des débats et la concurrence des idées, renforcera notre Parlement et, d'une manière générale, le système politique.

Le Kazakhstan a salué la participation de tous les observateurs internationaux, dont le travail a joué un rôle important et, généralement, constructif dans la poursuite du développement du processus électoral.

819 observateurs représentant 11 organisations internationales et 29 pays étrangers ainsi que 156 journalistes étrangers ont pris part à l'observation des élections.

Toutes les organisations internationales ont fait des évaluations indépendantes et des conclusions sur la base de leur propre observation du processus électoral.

Ainsi, la mission d'observateurs de la CEI a déclaré que les élections législatives au Kazakhstan « avaient été ouvertes, transparentes et se sont déroulées en conformité avec la législation nationale et les normes démocratiques existantes ».

La mission de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) estime que « les élections des députés du Majilis du Parlement de la République du Kazakhstan étaient légitimes, libres et ouvertes, et, en général, conformes aux exigences de la législation nationale et aux engagements internationaux ».

Le chef de la Mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Elsa Papadimitriou a déclaré que « ces élections étaient le témoignage de l'avancement dans la bonne direction ».

Le Kazakhstan a pris en compte les constatations et conclusions préliminaires du BIDDH/OSCE. En même temps, nous constatons l'absence d'une approche équilibrée de la Mission à l'évaluation du processus électoral et du déroulement du scrutin.

Le Kazakhstan réaffirme son ferme attachement aux principes fondamentaux des élections démocratiques.

Nous comprenons que pour la construction démocratique dans notre Etat la poursuite du travail est nécessaire. Le Kazakhstan continuera à se développer constamment poursuivant la voie de la démocratisation, des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

Astana, le 16 janvier 2012

